

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANT

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOUT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

Monsieur le PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

N° 836 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

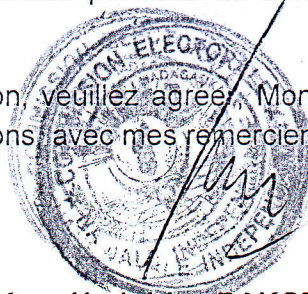
Objet : Invitation aux élections de deux membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante
Monsieur le Premier Ministre,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 et 17 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

En votre qualité de Chef du Gouvernement ayant la compétence d'assurer la coordination de l'action gouvernementale, ai-je respectueusement l'honneur de vous inviter à bien vouloir aviser le premier responsable du Département en charge de l'Intérieur afin que les membres des Organisations de la Société Civile exerçant dans le cadre de l'observation des élections et remplissant les conditions exigées soient informés pour procéder à l'élection des deux personnalités qui siègeront au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Comptant sur votre franche collaboration, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses considérations avec mes remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Copie à : Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOÛT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE

à

Monsieur LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DE MADAGASCAR

N°824 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER.

-ANTANANARIVO -

Objet : Invitation à la désignation d'un membre de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante


Monsieur le Président de la République,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'arrivée à terme du mandat des actuels membres de la formation permanente de la CENI, le 29 octobre 2021.

A cet effet, conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai - je l'honneur de vous convier à bien vouloir procéder à la désignation de la personnalité qui assurera la fonction du membre désigné par le Président de la République.

Toujours confiant de votre franche collaboration, de dont je vous remercie, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma haute et respectueuse considération.


Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Commission Electorale Nationale Indépendante

Enceinte ININFRA en face du Lycée Technique Alarobia Antananarivo-Site web: www.ceni-madagascar.mg-e-mail: communicationceni@gmail.com. Contact : Tél : 034049 602 53

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOUT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

N° 830 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER.

Monsieur LE PRESIDENT DU SENAT
- ANTANANARIVO -

Objet : Invitation à l'élection d'un membre de la formation permanente
de la Commission Electorale Nationale Indépendante

Monsieur Le Président,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme
le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre
2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des
opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection de la personnalité élue par
le Sénat qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour
le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Toujours confiant de votre franche collaboration, je vous prie d'agréer,
Monsieur Le Président, l'expression de ma respectueuse considération, avec mes remerciements
anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA
REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOÛT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE

à

Madame LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

N° 831 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

Objet: Invitation à l'élection d'un membre de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante

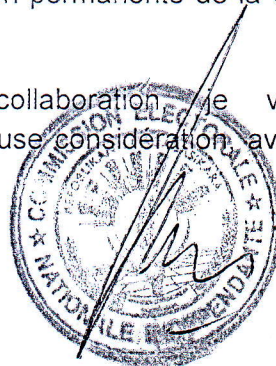
Madame Le Président,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection par l'Assemblée Nationale, de la personnalité, qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Toujours confiant de votre franche collaboration, je vous prie d'agréer, Madame Le Président, l'assurance de ma respectueuse considération, avec mes hommages et remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOUT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

Monsieur LE PRESIDENT DE LA HAUTE COUR
CONSTITUTIONNELLE

N° 838 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

Objet : Invitation à l'élection d'un membre de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante

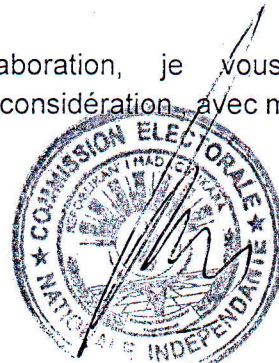
Monsieur Le Président,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection, par la Haute Cour Constitutionnelle, de la personnalité qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Toujours confiant de votre franche collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma respectueuse considération, avec mes remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOÛT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

Monsieur LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

N° 833 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

Objet : Invitation à l'élection d'un membre de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante

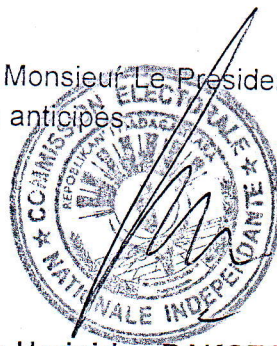
Monsieur Le Président,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection, par la Cour Suprême, de la personnalité qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma respectueuse considération, avec mes remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 29 AOUT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

Madame LE BATONNIER DE L'ORDRE DES
AVOCATS A MADAGASCAR

N° 834 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

Objet : Invitation aux élections de deux membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante

Madame Le Bâtonnier,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection, par l'Ordre des Avocats, de la personnalité qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Comptant sur votre franche collaboration, veuillez recevoir, Madame Le Bâtonnier, l'expression de ma considération, avec mes hommages et remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE

SECRETARIAT EXECUTIF

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION,
DU SUIVI-EVALUATION ET DE LA FORMATION

SERVICE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

Antananarivo, le 28 AOUT 2021

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

à

Monsieur Le PRESIDENT DE L'ORDRE
DES JOURNALISTES

N° 835 -21/CENI/SE/DEPSEF/SER

- ANTANANARIVO -

Objet : Invitation aux élections de deux membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante

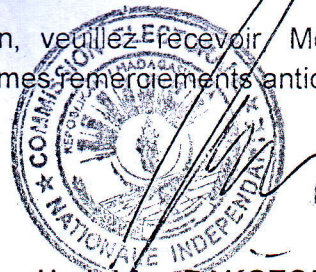
† Monsieur Le Président,

Le mandat de l'actuel Bureau Permanent de la CENI arrive à son terme le 29 octobre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante »,

ai-je l'honneur de vous inviter à bien vouloir procéder à l'élection, par l'Ordre des Journalistes, de la personnalité qui siègera au sein de la formation permanente de la CENI pour le prochain mandat de son Bureau Permanent.

Comptant sur votre franche collaboration, veuillez recevoir, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées, avec mes remerciements anticipés.



Yves Herinirina RAKOTOMANANA

